

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.
Six mois..... 9 »
Trois mois..... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4. PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 12 JANVIER

Larrons en foire

Les journaux radicaux — les socialistes à plus forte raison — jubilaient, avant-hier, de la réélection de M. Brisson à la présidence de la Chambre et félicitaient leurs amis d'avoir voté pour M. Brisson. Nous n'avons jamais trouvé mauvais qu'on votât pour M. Brisson. C'est une question de tempérament et de goût et, pendant qu'il occupe la présidence de la Chambre, il laisse libre la présidence du Conseil des ministres que nous regretterions, peut-être, de voir tomber en ses mains.

On avait beaucoup escompté, parmi les « purs », la séance d'hier. Si le gouvernement ne rendait point immédiatement la liberté à M. Gérault-Richard, l'extrême-gauche promettait des « postiches » furibonds. On devait, au cas où la majorité maintiendrait, sous les verrous, l'élu du XIII^e arrondissement, soulever des chabonais énormes, accumuler interpellations sur interpellations, réclamer des scrutins publics à chaque membre de phrase d'une proposition quelconque; en un mot, barrer le travail législatif au moyen d'une obstruction féroce et permanente.

Des « emblèmes », comme dit M. Faberot. Tout au plus son collègue et ami Sembat pouvait-il, avec une peine extrême, se faire appliquer une réprimande du second degré: le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal. M. Sembat déployait une vaste coquetterie à conquérir l'étréme du nouveau président.

Pourquoi cette modération aussi déroutante qu'inexplicable en apparence? Parce que les députés socialistes connaissent le prix de la discipline; qu'ils savent aussi choisir entre les satisfactions qu'il leur est permis de poursuivre, et qu'ils placent la réalisation d'un intérêt positif, tangible, fort au-dessus du plaisir de faire expier à quelqu'un les torts qu'il a pu voir envers eux.

Les républicains de bons sens doivent, à notre avis, prendre exemple sur les Toqués volontaires du socialisme. Si la discipline est utile aux oppositions, elle l'est encore plus, et surtout, aux majorités, puisque les votes de l'opposition sont destinés, le plus souvent, à l'inanité, tandis que ceux des majorités décident de ce qui sera le lendemain. Que la minorité compte quelques voix de plus ou de moins, peu importe; il importe, au contraire, que la majorité ne se laisse ni vaincre, ni entamer.

Il est, sans doute, fort agréable de suivre son sens propre et de ne voter que selon son humeur. Mais, à cette conception de la vie parlementaire s'en oppose une autre, plus sévère et plus vraie, qui veut que la majorité s'assigne à elle-même, dans chaque occasion importante, une tâche à remplir, conforme à l'intérêt général et sacrifie les opinions personnelles à l'accomplissement intégral de cette tâche. Qu'il s'agisse du choix d'un président ou du vote d'une loi, la discipline a d'égales exigences. Refuser de s'y conformer, c'est refuser de remplir le devoir primordial de toute majorité: son affirmation.

Si, dans la majorité, se fut rencontrée une vingtaine de membres résolus à ne tenir aucun compte des liens particuliers qui pouvaient les unir à M. Brisson, la Chambre aurait aujourd'hui à sa tête un président en accord de vues avec les deux tiers de ses collègues. Le pays, d'autre part, aurait assisté à une affirmation nouvelle de la politique modérée, qui eût donné partout courage et confiance à ses défenseurs. Enfin, l'élément révolutionnaire ne pourrait pas se targuer d'avoir été, quelques jours, l'arbitre de la situation.

Les « bamboches » de la gauche écervelée s'entendent comme larrons en foire. Opposons à leur croisade funambulesque l'alliance des gens qui pensent, parlent, et agissent droitement et d'accord.

Chambre des Députés

Séance du vendredi 10 janvier

LE BUDGET DE 1895

LES DÉCORÉS

La Chambre revient à la discussion du budget, suspendue par les vacances du 1^{er} de l'an.

M. Jourde dépose un amendement tendant à augmenter de 1,000 francs chacun les crédits pour les décorés de la Légion d'honneur et de la médaille militaire.

M. Georges Cochery, rapporteur général, dit que, si la Chambre votait une simple augmentation de 1,000 fr., elle placerait M. le ministre de la justice dans l'impossibilité d'appliquer la mesure proposée par M. Jourde; à moins de commettre une irrégularité, le chiffre de la dépense serait beaucoup plus élevé que ne le croit M. Jourde.

M. Guérin, ministre de la justice, reconnaît que la cause soutenue par M. Jourde n'est pas dépourvue de toute justice, mais tout d'abord l'amendement est inacceptable dans la forme où il est présenté, il entraînerait, de l'avis de son auteur, une dépense de 80,000 francs.

M. Jourde dit qu'il rectifie son amendement en demandant 31,500 fr.

M. le ministre de la justice estime que, comme l'a dit M. le rapporteur général, l'augmentation qui en résulterait pour le budget de la Légion d'honneur serait beaucoup plus forte.

Après un scrutin, suivi de pointage, l'amendement Jourde est adopté par 237 voix contre 230.

La séance est renvoyée à aujourd'hui samedi.

COULOIRS DE LA CHAMBRE

Echange de témoins

Il y a échange de témoins entre MM. Trouillot et Rouanet.

Ce sont: MM. Millerand et Viviani pour M. Rouanet; MM. Chaudey et Darlau pour M. Trouillot.

La rencontre a été décidée à la suite d'un d'un article de la *Petite République* dirigé contre M. Trouillot.

La taxe sur les vélocipèdes

MM. Georges Berry et de Grandmaison demandent que la taxe des vélocipèdes soit abaissée de dix francs à cinq francs.

Les Caisses de Retraites

Voici les détails sur le projet relatif aux Caisses de retraites dont le ministre des finances a entretenu le Conseil des ministres.

On se souvient que le gouvernement a demandé à la commission du budget l'inscription au budget de 1895 d'un crédit de 2 millions pour majorer certaines catégories de retraites ouvrières.

M. Poincaré a conféré avec la commission d'assurance et de prévoyance en vue de déterminer la répartition de ce crédit.

Le ministre a préféré faire un projet s'étendant au delà de l'exercice 1895, puisque, dans l'esprit du gouvernement et de la commission, la subvention de l'Etat doit constituer l'amorce du projet sur les Caisses de retraites en voie d'élaboration.

Le projet de M. Poincaré tend à majorer les pensions de ceux qui possèdent un livret de la Caisse des retraites de la vieillesse dont la pension est inférieure à 360 fr., qui sont âgés de soixante-dix ans, et qui ont fait acte de prévoyance par leur versement à la Caisse depuis un temps donné; selon toutes probabilités, on fixerait, cette année, à quinze ans la durée des versements déjà faits pour obtenir la subvention de l'Etat; cette durée de quinze années serait augmentée d'une année chaque année pendant dix ans, afin d'arriver à la durée de vingt-cinq ans.

La majoration de pension serait égale au tiers de la différence entre le chiffre de la pension et 360 fr., à condition que cette majoration ne dépasse pas 100 0/0 du chiffre de la pension.

Pour tous les pensionnaires de 1 à 90 fr., la majoration équivaldrait au doublement de la pension; entre 90 et 360 fr., elle sera égale au tiers de la différence.

Pour faire face à la charge qui en résultera pour le Trésor, le ministre propose d'employer un fonds de 2 millions prélevé sur les ressources du budget, et qui serait inscrit chaque année en compte courant pour la caisse des retraites de la vieillesse, et, en plus, 150,000 francs représentant la rente annuelle produite par la moitié du capital résultant de la vente des diamants de la Couronne.

Le capital est de 9 millions; la moitié serait affectée à l'usage que nous venons d'indiquer, l'autre moitié à la caisse des musées.

La catégorie des retraites de 1 à 90 fr. qui bénéficiera du doublement de pension est la plus considérable.

Le ministre propose de majorer également les pensions anticipées pour cause d'infirmité.

La commission d'assurance et de prévoyance est d'accord avec M. Poincaré sur tous les points de ce projet, sauf en ce qui concerne l'âge qu'elle voudrait abaisser à soixante-cinq ans.

INFORMATIONS

Bombardement de Tamatave

Port-Louis, 11 janvier. — Le 28 décembre, à 8 heures du matin, les croiseurs *Primauguet*, *Dupetit-Thouars* et *Papin*, ainsi que deux canons de la batterie de terre, ont ouvert le feu sur les postes fortifiés des Hovas autour de Tamatave.

Le bombardement a causé des pertes sérieuses. Vers 11 heures, les Hovas y ripostèrent par un feu défectueux. Les projectiles ne parvenaient pas. L'état sanitaire est assez satisfaisant.

L'augmentation du nombre des conscrits

A des intervalles pour ainsi dire périodiques, on jette dans la presse un cri d'alarme au sujet de la dépopulation de la France; et cependant, depuis quelques années, si nous exceptons la classe de 1890, la classe de la guerre franco-allemande, le nombre des conscrits augmente annuellement.

Déjà, l'an dernier, la classe de 1893 fut tellement nombreuse que, pour l'incorporer en entier, le ministre de la guerre dut renvoyer dans leurs foyers un certain nombre d'hommes des classes précédentes.

Cette année, à en juger par les tableaux de recensement publiés, la classe de 1894 sera plus forte encore; c'est avec une satisfaction patriotique que nous constatons cette augmentation, d'un bon augure pour notre armée.

Autre chéquier

La *Libre Parole*, qui a entrepris sous ce titre: « Les scellés du Panama », la publication des documents saisis à la banque Popper, publie le reçu suivant:

SCELLÉ N° 10

Reçu de M. le baron J. de Reinach la somme de huit mille francs me revenant par suite de ma souscription aux obligations du Sud de la France au prix du Syndicat.

Paris, 27 février 1890.

Signé: FRANÇOIS DELONCLE.

Nouvelles fraudes

Le département des Côtes-du-Nord éclipsera bientôt Toulouse et Marseille.

M. Rabasté, maire de Tramaïn pendant trente ans, vient d'être arrêté et écroué à la prison de Dinan pour détournements de mandats de secours et faux en écritures publiques, crimes justiciables de la Cour d'assises.

M. Bougeard, commis de la sous-préfecture de cette ville, arrêté également pour détournements de mandats de secours, l'y avait précédé. M. Bougeard escamotait, au passage, les mandats de secours destinés aux cultivateurs victimes de pertes de bestiaux et les touchait lui-même à la recette des finances, après les avoir faussement signés du nom de leurs véritables titulaires.

Dans le but de se rendre compte du nombre des détournements commis par M. Bougeard, le juge d'instruction fit procéder, dans chacune des communes de l'arrondissement de Dinan, à une enquête minutieuse.

À Tramaïn, cette enquête amena une découverte incroyable: personne n'avait touché de secours! Les personnes portées sur la liste n'en avaient même jamais demandé, pour une bonne raison, c'est qu'elles n'avaient jamais perdu de bestiaux! Certains noms étaient totalement inconnus dans la commune! Parmi les secourus, plusieurs étaient morts depuis longtemps.

À Toulouse, les morts votent; à Tramaïn, ils perdent des bestiaux et touchent des secours. La palme est aux morts de Tramaïn.

Les affaires Rabasté et Bougeard viendront sans doute aux assises d'avril.

Mort du compositeur Benjamin Godard

On annonce, de Cannes, la mort de Benjamin Godard, qui a succombé à la maladie de

consommation qui l'avait contraint à partir pour le Midi au mois de septembre dernier.

La musique française perd en lui l'un de ses espoirs. On connaît son *Tasse*, sa *Symphonie légendaire*, *Jocelyn*, *Dante*, pour qui la critique fut trop sévère, ses mélodies, ses symphonies et son « concerto romantique ».

Dans quelques mois, l'Opéra-Comique nous donnera de Godard la *Vivandière*, à l'orchestration de laquelle le maître a travaillé jusqu'à la veille de sa mort.

Godard n'était âgé que de 43 ans.

Le traitement de M. Gérault-Richard

M. Gérault-Richard sera privé de son traitement de député pendant toute la durée de sa détention.

Cela résulte d'une résolution de l'Assemblée nationale de 1849 que la Chambre des députés a remis en vigueur depuis 1876 et qui figure au règlement de comptabilité de la Chambre.

Accident de M. de Baudry d'Asson

Hier matin, vers onze heures, M. de Baudry d'Asson suivait la rue de Varennes, se dirigeant vers le ministère de l'agriculture, où il avait l'intention de faire une visite à M. Viger, lorsque, arrivé à la hauteur du n° 80, surpris par le froid, il tomba, sans connaissance, la face en avant, sur le trottoir.

Transporté chez le concierge du ministère du commerce, il y reçut des soins qui le firent revenir à lui; M. Viala, chef du matériel au ministère de l'agriculture, le conduisit ensuite dans ses appartements où M. de Baudry d'Asson acheva de se remettre.

L'accident n'aura pas d'autres suites graves.

M. de Baudry d'Asson s'est fait en tombant une légère écorchure au-dessus du sourcil gauche.

Accident en mer. — Charité anglaise

Le steamer anglais *Accomac* est arrivé hier soir à Brest, remorquant le steamer français *Général-Chanzy*, trouvé en détresse au large à cent milles du Raz-de-Sein.

Le *Général-Chanzy*, appartenant à la Compagnie maritime France-Algérie, allait de Mostaganem à Rouen. Surpris par la tempête, il fut obligé de fuir au large.

Le combustible venant à manquer, on fut obligé de brûler deux cents fûts dont le vin fut jeté à la mer, ainsi que les mâts de rechange et des madriers qui étaient sur le pont. Le steamer n'avait plus rien à brûler lorsqu'il fut aperçu par l'*Accomac*.

Le steamer anglais a demandé cent mille francs pour frais de remorquage.

NÉCROLOGIE

Le général du Preuil

Le général de division en retraite comte du Preuil est mort subitement cette semaine, emporté par une saignée de poitrine, en son do-

micile de la rue de Logelbach, à Paris. Il était âgé de 76 ans.

Le général comte du Preuil, entré au service en 1839, sorti de l'École de Saint-Cyr en 1841 et de l'École de Saumur en 1843, avec le numéro 1, fut envoyé comme lieutenant à Constantinople avec la première mission militaire française chargée d'y installer l'École de cavalerie.

Il prit part à la guerre de Crimée et, blessé à la Dabroudja, il fut nommé chef d'escadrons au 3^e chasseurs d'Afrique.

Sa brillante conduite pendant la guerre d'Italie lui valut sa nomination de lieutenant-colonel au 5^e régiment de hussards, après la bataille de Solferino, où il avait conduit à la charge le 1^{er} chasseurs d'Afrique.

De retour de l'Italie, il fut envoyé en Syrie dans un régiment de marche. Après cette campagne, il fut nommé colonel au 12^e régiment de chasseurs et envoyé au Mexique, où il fut promu général de brigade.

Revenu du Mexique, il commanda une brigade de cavalerie à Lyon et entra ensuite dans la garde impériale pour commander la grosse cavalerie. C'est à la tête de sa troupe qu'il chargea à la bataille de Rezonville, ayant le bonheur de dégager l'état-major général de l'armée. Fait prisonnier, il fut, au retour de sa captivité, nommé général de division.

BULLETIN FINANCIER

11 janvier 1893.

Bien que le marché ait présenté une certaine physionomie favorable, on ne peut pas dire que les affaires aient été bien nombreuses et sur quelque compartiment que notre attention se soit portée, nous n'avons pas à constater beaucoup d'animation.

Il semblerait que le marché cherche à s'orienter sur le prix des reports qu'il aura à payer en liquidation de quinzaine.

Nos rentes ont encore gagné quelques centimes et cela seulement dans la dernière partie de la séance.

Dans la section des valeurs étrangères, les valeurs ottomanes paraissent devoir réaliser les espérances que nous formulions récemment. La Banque ottomane a fait plus que regagner son coupon et à la faveur du bon renom des fonds ottomans paraît vouloir dépasser le cours de 700.

Les établissements de crédit sont inactifs. Quelques mouvements en avant sur plusieurs de nos chemins de fer, mais là nous croyons encore que la spéculation agit dans une complète incertitude.

On s'accorde à considérer les valeurs Brésiliennes comme susceptibles d'amélioration surtout à la suite de l'emprunt de 50 millions que le gouvernement vient de conclure à Londres. Ces valeurs exotiques sont de celles devant lesquelles nous aimons à rester froid et cette froideur devient glaciale quand il s'agit des valeurs Portugaises qu'on paraît vouloir pousser nous ne savons à quel titre.

La hausse régulière et suivie de l'Extérieure qui nous paraît assurée d'un avenir favorable a influé, bien à tort, selon nous, sur les obligations des chemins Espagnols, car nous conseillons comme une affaire sagement raisonnée de vendre les titres des chemins Espagnols et

creusait et la renflait dans d'effrayantes raptures du niveau. On sentait que la tempête courait sur l'île, et que le croiseur aurait à en supporter le choc.

La manœuvre était toute indiquée.

Il fallait la terre.

Ce fut, pour ainsi dire, le dernier coup porté à l'âme de Borsand. Décidément le destin lui était contraire. Voilà que les éléments eux-mêmes se mettaient de la partie pour accumuler les obstacles entre Hira et lui.

Puis une poignante anxiété le saisit.

Si l'*Alcyone* était là ?

En un instant, comme par une vision interne, le jeune homme eut le pressentiment de l'affreux danger que couraient mademoiselle Raïnbault et ses amis.

Une sueur froide perla à ses tempes : un frisson glacial courut dans ses veines.

Il était trop bon marin pour ne pas se rendre compte de la situation. Qu'était-ce qu'un colosse comme la « Flore » en face d'une pareille tempête ? A plus forte raison que pouvait faire l'*Alcyone* ?

Il suffirait d'une vague monstrueuse, d'une seule colonne de trombe, pour broyer, pour déchiqueter le yacht, invisible fêtu sur cette

de les remplacer par de la rente Extérieure. Aucun mouvement de portefeuille n'est plus indiqué que celui-là.

DE LAVIGERIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 12 Janvier

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

| | Baromètre. | Thermomètre. |
|-------------------------------|------------|---------------|
| Hier soir, à 5 h. | | au-dessous 5° |
| Ce matin, à 8 h. | | au-dessous 5° |
| Midi, | 748 m/m | au-dessous 4° |
| Hausse, | 5 m/m | |
| Baisse, | 10 m/m | |
| Température minima de la nuit | | au-dessous 7° |

VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Séance du 10 janvier

Scrutin sur la motion de M. Millerand (élargissement de M. Gérault-Richard) :

Pour, 203 voix; contre, 294.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

— Sur la proposition de Pontbriand (naturalisation depuis trois générations) :

Pour, 158 voix; contre, 257.

MM. de Grandmaison et de La Bourdonnaye ont voté pour.

MM. Coudreuse et Guignard ont voté contre.

N'ont pas pris part au vote : MM. Bongère, de Maillé, de Soland.

— Sur la proposition Marcel Habert (amnistie politique) :

Pour, 136 voix; contre, 337.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal de Saumur se réunira à la Mairie, mardi prochain 13 janvier, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les affaires suivantes :

1^o Canalisation pour le service des eaux (Moulins);

2^o Ligne téléphonique;

3^o Affaires diverses.

Révision des listes électorales

Nous appelons l'attention de nos lecteurs et de tous nos amis sur la rectification et la révision des listes électorales, qui vont se faire à la mairie de chaque commune.

Il est inutile d'insister sur l'importance de ces opérations, dont il convient de ne pas laisser la direction, sans examen et sans contrôle, à des adversaires peu scrupuleux.

Il faut que partout les électeurs exercent une surveillance sérieuse sur la préparation des listes, qui doivent être dressées conformément aux lois.

SAUMUR

On nous communique la note suivante:

Don aux Pompiers de Saumur

« A la fin de l'année 1891, la compagnie d'assurances contre l'incendie l'*Urbaine* a tenu à distribuer aux pompiers des gratifications en souvenir de leur dévouement. C'est ainsi qu'à Saumur elle vient de faire remettre à M. le Maire, par son agent, M. Mazé, une somme de 400 francs pour la compagnie de pompiers, en raison de la belle conduite tenue lors de l'incendie des magasins de M. Combiere.

« Le malentendu qui était survenu entre la compagnie l'*Urbaine* et l'Administration est donc dissipé, grâce à l'initiative de M. Mazé et à la généreuse intervention de M. le Directeur de l'*Urbaine*. »

Concert de l'Harmonie

Nous donnerons, dans un prochain numéro, le compte-rendu du concert de l'*Harmonie Saumuroise*.

Une quête faite pendant ce concert, au profit de l'Œuvre du vaccin contre le croup, a produit la somme de 67 fr. 65.

Bouillotte perdue

Vendredi dernier, le conducteur du courrier de Fontevault à Saumur a perdu, dans le trajet du quai de Limoges au bureau d'octroi de Notre-Dame, une bouillotte de voiture chauffée au charbon.

Prière de rapporter cette bouillotte chez M. Touche, place de l'Hôtel de Ville.

Livret de Caisse d'épargne trouvé. Trente sous de récompense

Ce matin, un ouvrier boulanger nommé Bridonneau, domicilié chez M. Rozière, 4, place de l'Hôtel-de-Ville, trouvait, à l'extrémité du pont Cessart, un livret de Caisse d'épargne de 1,999 fr., au nom de Jacques Beillard, et portant le n° 30,176.

Bridonneau déposa ce livret au bureau de police, où, une heure après, le propriétaire venait le réclamer et donnait trente sous de récompense à Bridonneau.

Pas large, M. Beillard !

COUR D'APPEL D'ANGERS

Audience du 10 janvier

L'affaire de la place de la Gare, à Saumur

Nos lecteurs se rappellent cette grave affaire dont nous les avons entretenus ces temps derniers et qui a eu son dénouement devant le Tribunal correctionnel.

Dans la nuit du 11 au 12 novembre, un maréchal des logis de l'École de cavalerie, M. Gasse, revenant du bal Rabette, avait rencontré trois jeunes gens, dont l'un, Hnguet René, jardinier à Saint-Lambert-des-Levés, l'avait frappé d'un violent coup de couteau derrière la tête. La blessure a été excessivement grave,

« Flore » y avaient trouvé naturellement leur thème.

— Tonnerre ! — disait l'un — c'est celui-là qui va de l'avant.

— Il franchira la ligne, — disait un autre.

— Savoir ! — risquait un troisième, hochant la tête.

Maintenant qu'on se sentait de l'abri, on était plein de sollicitude pour cet inconnu qui luttait contre la mort.

Philippe, lui, ne quittait pas des yeux la lunette.

Maintenant, le navire avait grandi. On pouvait voir son grément, les lignes élancées de sa carène; l'énorme panache de fumée qui couronnait sa cheminée rendait compte de l'effort de sa machine.

Soudain le lieutenant de vaisseau devint très pâle.

Ses mains laissèrent échapper ses jumelles. Lui-même dut se retenir à la lisse de garde corps pour ne point fléchir.

Il avait reconnu l'*Alcyone*.

Plusieurs de ses camarades s'empressèrent autour de lui. On était impressionné et inquiet de son attitude. Qu'est ce que cela voulait dire ?

(A suivre.)

L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Rien ne dure en ce monde, pas plus l'impatience que la joie.

La « Flore », si lente que fût sa marche, n'en approchait pas moins du terme. Une ligne brumeuse s'accusa au sud. C'était Madagascar.

Mais, en même temps, l'horizon s'assombrit.

Des taches noires qui montaient et grandissaient à vue d'œil s'unifièrent tout à coup. Le ciel se couvrit. La chute du baromètre et les brusques remous de l'air firent comprendre aux marins qu'on allait subir une grave perturbation.

Et dans le groupe des officiers, dans l'entourage même de l'amiral, un mot circula qui trahit toutes les inquiétudes.

— Un cyclone !

Il s'avancait, ce cyclone, avec une prodigieuse vitesse. Le vent, pesant sur la mer, la

et, à l'heure actuelle, le maréchal des logis en ressent encore les suites.

Huguet a, pour ce fait, été condamné devant le Tribunal correctionnel de Saumur à deux années d'emprisonnement et 16 fr. d'amende.

Il a fait appel de ce jugement.

M^e Chevrier, qui le défendait, a repris, dans une très brillante plaidoirie, toutes les circonstances de cette triste affaire. Il a essayé de sauver son client, en insistant sur le rôle plus qu'odieux qu'y avait joué l'un des compagnons de Huguet, un sieur Janseaume, souteneur de profession, et vraisemblablement le plus coupable.

Malgré cela, la Cour a confirmé purement et simplement le jugement prononcé.

LONGUÉ

Vaccin contre le croup

Une première liste de souscription pour l'œuvre du Vaccin contre le croup, ouverte dans la commune de Longué (Maine-et-Loire), par les soins de M. le marquis de Maillé, maire, a produit la somme de 574 fr. 40. Elle comprend 358 souscripteurs.

Une 2^e liste est en circulation.

Vol. — La semaine dernière, le tribunal de Baugé a condamné le sieur Renault, sabotier, à 15 jours de prison, et sa femme à six mois de la même peine, pour avoir volé 1,150 francs à M. Hue-Ossout, demeurant à Longué.

C'est la femme Renault qui, en qualité de journalière chez M. Hue-Ossout, s'était emparée de cette somme.

ANGERS

Le feu au Séminaire

Vers midi et demi, avant-hier, un incendie s'est déclaré au Grand-Séminaire, dans la chambre d'un abbé, située dans l'aile du bâtiment la plus voisine de la rue de Bouillon, chambre située au premier étage.

Un séminariste ayant vu les flammes s'élever de la fenêtre, donna aussitôt l'alarme et le personnel du séminaire travailla à combattre le feu pendant qu'on allait prévenir au poste central de police.

En toute hâte arrivèrent M. le commandant Goujon, les sergents Sureau, Barbault, et Grenepois, premier soldat de la compagnie des sapeurs-pompiers, qui, au bout de trois quarts d'heure de travail, parvinrent à se rendre maîtres du feu.

Les dégâts sont purement matériels; le parquet a été consumé sur une assez grande étendue, un lit a été la proie des flammes, de même que quelques boiseries, plusieurs autres meubles ont été sérieusement endommagés.

Nouvelle Société musicale

L'« Union musicale d'Angers » vient de se constituer sous la direction de M. Delucé, ex-chef de la fanfare de la Doutre. Toutes les formalités d'autorisation sont maintenant remplies, et c'est dimanche prochain que la nouvelle Société fera sa première sortie.

L'Exposition d'Angers

L'examen des demandes d'admission à l'Exposition industrielle parvenues au commissariat général fait connaître que les surfaces à occuper par 194 exposants s'élèvent à :

Surfaces demandées dans les galeries horizontales : 953 mètres carrés.

Surfaces demandées dans les galeries verticales : 291 mètres carrés.

Surfaces demandées en plein air : 74 mètres carrés.

CHOLET

Les écoles libres

Comme le Conseil municipal d'Angers, dont nous avons signalé le vote de 3,000 fr. pour secours alimentaires aux enfants pauvres des écoles libres de la ville, le Conseil municipal de Cholet a attribué dans son budget 800 francs pour les élèves nécessiteux de l'école libre de la rue de l'Abattoir.

BOURQUEIL

Explosion de poudre de mine

Jeudi soir, le débit de tabac que les époux Chantreau-Gasnier exploitaient à Bourgueil, Grande-Rue, près la place de l'Eglise, a été complètement détruit, avec la maison dont il dépendait, par l'explosion d'une assez grande quantité de poudre en dépôt dans le grenier.

Cette explosion a mis en émoi toute la ville de Bourgueil.

Aucune mort d'homme n'est heureusement à déplorer. Seul, M. Chantreau, propriétaire de l'établissement, a des brûlures assez sérieuses, sans que ses jours soient en danger.

M^{lle} Perrine Meunier, de Saint-Nicolas, qui se trouvait au bureau de tabac au moment de l'explosion, a été enfoncée sous les décombres. Grâce aux secours intelligents qui lui ont été portés avec une louable rapidité, on a pu la retirer saine et sauve.

A cette occasion, qu'il nous soit permis d'adresser toutes les félicitations auxquelles ils ont droit à MM. Guérin, garde champêtre, Georges Lesourd, chapelier, et Lasneau, marchand de poisson. Ces trois hommes courageux, par leur énergie et leur sang-froid, ont, au péril de leur vie, sauvé celle de cette pauvre fille, avec le concours expérimenté de MM. Melliant, agent voyer cantonal, Bigot, capitaine des sapeurs-pompiers, et Gasnier père et fils, entrepreneurs de maçonnerie.

Des récompenses honorifiques ont souvent été décernées sans qu'elles soient mieux méritées que celles qui seraient accordées aux sauveteurs que nous venons de nommer.

Plus que centenaire

Le vieillard dont il s'agit, nommé Massiotte, est âgé de 117 ans; il habite au Plessis, à une quinzaine de lieues environ de Nantes.

Le père Massiotte, bien que né en 1777, se porte très bien pour son âge puisqu'il voyage encore; il possède de plus une mémoire très remarquable.

La chimie électorale

Un des abonnés d'un journal de Tours signalait la semaine dernière le truc qu'il a vu employer dans un département du Midi pour corriger le secret du suffrage universel.

Le maire, président du bureau, était à son fauteuil, grave comme il convient et plein de respectabilité sous le poids de sa responsabilité; il penchait la tête et la tenait appuyée dans sa main.

Or, dans son oreille était de l'huile. Et lorsqu'il désirait savoir comment votait celui-ci ou celui-là, le curé, le percepteur, il prenait le bulletin et le laissait tomber dans l'urée... après l'avoir marqué du petit doigt.

Et le tour était joué!

État Civil de Saumur

DÉCÈS

Le 11 janvier. — Louis-René Gaulicheau, 10 ans, à l'Hospice.

Théâtre de Saumur

Bureaux, 7 h. 1/2 — Rideau, 8 h. 3/4

Direction A. GIRAUD

Lundi 14 janvier 1895

UNE REPRÉSENTATION DE

MISS HELYETT

Opérette en 3 actes, de M. Maxime Boucheron, musique d'AUDRAN.

Le spectacle commencera par

LE LUTHIER DE CRÉMONE

Comédie en 1 acte, en vers, du Théâtre-Français, par F. COPÉE.

BELLE JARDINIÈRE

26-28, Rue d'Orléans, SAUMUR

Vêtements confectionnés et sur mesure pour Hommes et Enfants.

PRIME ARTISTIQUE ET GRATUITE offerte à ses Clients par la Belle Jardinière consistant en un PORTRAIT peint à l'huile sur panneau bois, exécuté d'après une photographie modèle

REMÈDE A LA LAIDEUR

Eussiez-vous le teint noir, jaune, vert, indigo, Ne vous désolerez pas, et pour si peu de chose : Vous aurez la fraîcheur du lis et de la rose, Si vous vous savonnez tous les jours au Congo.

J. Serpolet, au savonnier Victor Valslier.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de peau : dartres, eczéma, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine et de l'estomac, et de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier, et enverra les indications demandées.

Des moyens d'accroître les Récoltes

La grande question pour notre agriculture est d'arriver à faire produire à notre sol des graines et des plantes dont les prix de revient soient bien inférieurs aux prix de vente, ce qui est la première condition de toute opération commerciale.

Pour y arriver, il y a deux moyens :

Le premier est de connaître le sol qui doit recevoir les graines et les plantes qui lui sont confiées.

Le deuxième est de n'employer que des semences bien sélectionnées.

1^{er}. Du sol. — Pour que notre sol soit suffisamment riche et donne de bons résultats, il faut qu'il contienne plusieurs éléments chimiques. Il y en a quatre dont la terre n'est pas toujours abondamment pourvue et dont, en tous cas, les exigences de la végétation ont fait épuiser le parcimonieux approvisionnement. Ces quatre éléments sont : l'azote, l'acide phosphorique, la potasse et la chaux.

En outre, de la composition chimique du sol et de l'état de division dans lequel se trouvent les éléments minéralogiques, dépend aussi sa fertilité.

Là où existent en quantité suffisante les matières fertiles, la plante fructifie et prospère.

Là où elles font défaut, la plante se flétrit, dégénère et meurt, faute de nourriture comme les bestiaux devant un râtelier vide.

La restitution au sol sous forme d'engrais, au fur et à mesure que la culture l'a consommé, s'impose donc de toute nécessité. Ceci, c'est l'a, b, c de l'agronomie.

Une analyse du sol est nécessaire et doit être suivie d'un rapport sur les engrais à employer et les cultures à faire dans la terre analysée.

L'analyse d'une terre comprend les dosages : azote, acide phosphorique, potasse, chaux; puis la silice (sable), l'argile et l'humus.

2^e. Des semences sélectionnées et des plantes. — Il y a deux espèces de sélections; la sélection physique et la sélection chimique.

La sélection physique permet de rechercher les sujets qui ont les plus belles formes et les caractères semblables. Les résultats de cette opération première font l'objet de la sélection chimique.

La sélection chimique classe suivant leur teneur en matières utiles (sucre, amidon, fécule, etc.), les sujets provenant de la sélection physique.

C'est donc la sélection chimique que l'on doit demander. Quant à la sélection physique elle est facile à pratiquer.

Tous les cultivateurs soucieux de leurs intérêts ne doivent plus suivre cette vieille routine c'est-à-dire toujours planter et semer les mêmes produits sans les trier.

Voulant continuer d'être utile à notre belle agriculture, qui est une des principales branches de notre richesse nationale, je serai faire gratuitement toute analyse que l'on voudra bien me demander et j'indiquerai en même temps avec plaisir la manière de sélectionner les plants et graines.

Je dirai également quelle quantité de terre arable on devra m'envoyer.

Il suffira de m'adresser fr. 0,45 en timbres-poste.

AUG. DESPLANTES,

Receveur de rentes à Nuits-St-Georges, Côte-d'Or.

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 7 janvier

Froment (l'hectolitre de 77 kil. 1/2), 12 50. — Seigle (l'hectolitre de 75 kil.), 8 à 8 50. — Orge (l'hectolitre de 65 kil.), 8 à 8 25. — Avoine (l'hect. de 50 kil.), 8 à 8 25. — Pommes de terre (le double-décaltre), 4 à 4 25. — Foin (la charretée de 1,050 kil.), 45 fr. — Paille, 25 à 35. — Pain, les 6 kil., 1 60. — Volailles, la couple, 3 à 4 50. — Œufs, la douz., 1 10. — Beurre, le 1/2 kil., » 1 05 à 1 40. — Petits vins blancs (230 litres), 80 à 100 fr. — Petits vins rouges (230 litres), 35 à 60 fr.

RUPESTRIS DU LOT

M. BROCHARD, propriétaire au Domaine de l'Etang de Martigné-Briand, offre à MM. les Propriétaires, Viticulteurs et Pépiniéristes :

1^o De belles boutures racinées du Rupestris phénomène du Lot, dit Sijas ou MONTICOLA, de grosseur greffable minimum de 5 millimètres 1/2 et au-dessus, à 65 fr. le mille.

2^o Des boutures racinées du même cépage, de 5 millimètres et au-dessous, pour planter à destination, soit pour faire des pieds-mères, ou greffer l'année suivante, à 45 fr. le mille.

3^o Des boutures de même espèce, de 40 centimètres de longueur, grosseur de 3 à 5 millimètres au petit bout, pour pépinières, à 15 fr. le mille.

Ces plants et boutures proviennent des pieds-mères que M. BROCHARD cultive en sa propriété et avec lesquels il a fait toutes ses plantations qui sont magnifiques.

Ce cépage, comme on le sait, est recommandé par les grands maîtres de la science viticole pour tous les terrains et notamment les plus calcaires, comme chez M. Sijas, à Montpellier, où il est très vigoureux, ayant 18 ans de plantation et 16 ans de greffe dans un terrain contenant 71 0/0 de calcaire analysé au au calcimètre Bernard.

M. BROCHARD s'offre également, à tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, à faire l'analyse de leurs terrains à titre gracieux.

BOURSE DE PARIS

Du 11 Janvier 1895

| | |
|------------------------------|--------|
| 3 0/0 | 102 20 |
| 3 0/0 amortissable | 100 95 |
| 3 1/2 | 108 25 |

LA NOUVELLE REVUE

BUREAUX : 18, boulevard Montmartre, 18, PARIS.

Sommaire du Numéro du 1^{er} janvier 1895

M. Pierre Loti : Jérusalem (2^e partie). — M. Henrik Ibsen : Le petit Eyolf (2^e acte). — M. E. Ledrain : M. James Darmesteter. — Paul Duplan : Lettre de M^{lle} Desclée à Fanfan. — M. E. Blanchard : Le Chien. — M. Alexandre de Mayer : Les Mémoires d'un blessé (3^e partie). — C^{ste} Lydie Rostopchine : Irina (2^e partie). — Charles Grandmougin : Le sommeil de la Terre (poésie). — Jacques Fréhel : L'Intersigne (Nouvelle). — Marius Vachon : L'Exposition de 1900. — M. Léon Daudet : Quinzaine littéraire. — Mme Juliette Adam : Lettres sur la politique extérioritaire. — M. Louis Gallet : Théâtre : Musique. — M. Marcel Fouquier : Théâtre : Drama et Comédie. Une réponse au comte Tolstoï. Les Livres nouveaux, E. Rodocanachi. — La Vie rurale, Georges Couanon. — Revue économique et financière, Carnet mondain, Bulletin bibliographique.

ABONNEMENTS. — Paris : Trois mois, 14 fr.; Six mois, 26 fr.; Un an, 50 fr. — Départements : Trois mois, 15 fr.; Six mois, 29 fr.; Un an, 56 fr. — Etranger (Union postale, 1^{re} zone) : Trois mois, 17 fr.; Six mois, 32 fr.; Un an, 62 fr.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 15 de chaque mois.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, QUAI VOLTAIRE, PARIS.

Sommaire des gravures du numéro du 12 janvier 1895

PARIS : La dégradation d'Alfred Dreyfus, la foule sur la place Fontenoy. — La parade d'exécution, dans la cour de l'Ecole Militaire.

LA GUERRE SINO-JAPONAISE. Bataille de Kosan : Train des équipages. — Recensement des soldats morts pendant l'action. — Le Tabiba (crémation des morts).

PORTRAITS (Nécrologie) : Le peintre A. Bida. — Le général Coustou.

BEAUX-ARTS : Retour du premier bal, tableau de M^{me} Dabour.

PORTRAITS : M. Rousseau, gouverneur général de l'Indo-Chine.

MADAGASCAR : Majunga : Panorama de la ville indigène. — Panorama de la ville européenne. — Vue générale de la ville et de la rade.

DÉPARTEMENTS : La catastrophe d'Orlu.

En supplément : Les Gamineries de M. Triomphant. Roman de M. Ch. Moreau-Vauthier. — Illustrations de M. Balluciau.

Le numéro : 50 centimes.

M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste, N^o 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1^{er} au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris

EXTRACTION DE DENTS GRATIS

Le Gérant, L. DELAUNAY.

Etude de M^e G. BARON, avoué licencié à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, successeur de M^e L. ALBERT.

Purge légale

Suivant exploits de M^e Riffault, huissier à Saumur, en date du onze janvier mil huit cent quatre-vingt-treize ;

Et à la requête de M. Joseph-Sulpice-Pierre-Henri Peton, docteur-médecin, maire de la ville de Saumur, demeurant à Saumur, agissant tant en qualité de maire de la ville de Saumur, qu'en vertu de la délibération du Conseil municipal de ladite ville en date du vingt-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, approuvée par M. le Préfet du département de Maine-et-Loire à la date du deux juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, pour lequel es-qualités domicile est élu à Saumur, rue Dupetit-Thouars, n° 13, en l'étude de M^e BARON, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, qui est constitué pour lui sur la présente procédure de purge légale et ses suites ;

Notification a été faite :

1^o A M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de Saumur, en son Parquet, au Palais de justice de ladite ville ;

2^o Madame Françoise Cailleau, épouse de M. Urbain Bouette, bottier, avec lequel elle demeure à Saumur ;

3^o M. Urbain Bouette, bottier, pris tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de dame Françoise Cailleau, son épouse, demeurant avec lui à Saumur ;

4^o M. Emile Dupuy, menuisier, demeurant rue de Poitiers, à Saumur, au nom et comme subrogé-tuteur de : 1. Thérèse Breton, 2. Edouard Breton, 3. Théodore Breton, 4. Pierre Breton, 5. Marie Breton, 6. Louise Breton, enfants mineurs issus du mariage de Madame Marie Potin, veuve de M. Arsène Breton (l'une des vendeuses), avec ledit sieur Breton, sous la tutelle légale de ladite dame leur mère ;

De l'expédition d'un acte fait au greffe du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-deux décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré, constatant le dépôt fait au greffe ledit jour de la copie collationnée et dûment enregistrée d'un acte reçu par M^e Fourchault et l'un de ses collègues, notaires à Saumur, les premier et cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré et transcrit ;

Contenant vente à la ville de Saumur, ce accepté par M. Peton, en sa qualité de maire de ladite ville, par : 1. Madame Victoire Pauneau, marchande épicrière, demeurant à Saumur, rue de Nantilly, numéro 37, veuve de M. Maurice Potin ; 2. Madame Marie Potin, boulangère, demeurant à Saumur, rue de Nantilly, numéro 37, veuve de M. Arsène Breton ; 3. Madame Arsène Potin, propriétaire à Saumur, rue de Nantilly, 37, épouse judiciairement séparée de corps et de biens du sieur Pradelle ;

D'une portion de terrain, située à Saumur, rue des Boires, numéro 16, d'une largeur d'environ sept mètres cinquante centimètres sur toute la façade donnant sur la rue des Boires, de la maison appartenant à Mesdames veuves Potin, Breton et dame Pradelle, ladite parcelle de terrain actuellement incorporée à la voie publique, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal de recensement de dix août mil huit cent quatre-vingt-treize ;

Moyennant le prix principal de seize cents francs que M. Peton, es-qualités, s'est obligé à payer aux vendeuses, après l'accomplissement des formalités de transcription et de purge, et au plus tard dans le délai de quatre mois du jour de la vente, avec intérêts à cinq pour cent du dix août mil huit cent quatre-vingt-treize ;

Avec déclaration aux sus-nommés que la notification dont s'agit leur était faite conformément à l'article 2194 du Code civil pour qu'il en eussent à prendre telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils aviseraient dans le délai de deux mois, et que faute par eux de se mettre en règle dans ce délai, la parcelle de terrain dont s'agit serait et demeurerait définitivement purgée entre les mains du requérant, es-qualités, de toutes hypothèques de cette nature ;

Déclarant en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires de la parcelle de terrain vendue sont, outre les vendeuses :

1^o La communauté d'entre M. Maurice Potin, en son vivant tailleur de pierres, décédé en son domicile, à Saumur, le vingt et un janvier mil huit cent soixante, et Madame Victoire Pauneau, restée sa veuve ;

2^o M. Urbain Bouette, bottier, et Ma-

dame Françoise Cailleau, son épouse, demeurant à Saumur ;

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être requis des inscriptions d'hypothèques légales n'étant pas connus du requérant, es-qualités, il ferait publier ladite notification dans un des journaux de la localité, conformément à la loi et à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Cette insertion a pour but de purger la parcelle de terrain vendue de toutes hypothèques légales non inscrites.

Saumur, le 12 janvier 1895.

G. BARON.

Etudes de M^e LECOY, avoué à Saumur, rue Pavée, n° 1, Et de M^e FOURCHAULT et BRAC, notaires à Saumur.

A VENDRE

Aux enchères publiques

EN UN SEUL LOT

En l'étude et par le ministère de M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, commis à cet effet,

DEUX MAISONS

Réunies en une seule

Sises à Saumur, rue de la Tonnelière, n° 6 et 8, et rue de la Cocasserie, n° 2 et 4,

Comprenant :

Caves, rez-de-chaussée, 1^{er}, 2^e et 3^e étage.

D'un revenu net de 1,250 fr.

Mise à prix : 16,000 fr.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 1 ;

2^o A M^e FOURCHAULT, notaire à Saumur, rue d'Orléans, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3^o Et à M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bitauge.

Pour insertions sommaires,

LECOY.

A CÉDER DE SUITE

POUR CAUSE DE DÉCÈS

Bon Fonds de Sabotier

A Saumur, rue Saint-Nicolas.

S'adresser à M^{me} veuve CESBRON, rue Saint-Nicolas, n° 10, et à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué licencié à Saumur, 8, rue Cendrière.

VENTE

Aux enchères publiques

Le Samedi 26 Janvier 1895. à midi, au Palais de Justice à Saumur.

1^o D'une Maison, sise à Saumur, quartier du Chardonnet, derrière les Ecuries, et ses dépendances ;

2^o Une autre Maison et ses dépendances, au même lieu.

Revenu annuel approximatif, 659 fr.

MISE A PRIX : 3,243 fr. 50

3^o D'une grande Maison et ses dépendances, au même lieu.

Revenu annuel approximatif, 900 fr.

MISE A PRIX : 7,049 fr. 35

4^o De deux Corps de Bâtimens, au même lieu.

Revenu annuel approximatif, 1,700 fr.

MISE A PRIX : 41,733 fr. 45

5^o Une Pièce de Terre en vigne, à la Butte-de-Terrefort, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant 1 hectare 37 ares 50 centiares.

MISE A PRIX : 1,380 fr. 85

6^o Et d'une autre Pièce de Terre en vigne, au même lieu, contenant 82 ares 50 centiares.

MISE A PRIX : 918 fr. 55

TOTAL des Mises à Prix

29,336 05

S'adresser, pour les renseignements, à M^e ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière.

A Céder de suite

L'HOTEL DE LA BOULE-D'OR

A Doué-la-Fontaine,

Situé au centre des affaires, mobilier et matériel neufs.

Nombreuse et bonne clientèle

S'adresser, pour traiter, à M. CHEMINEAU, qui l'exploite, ou à M. RENARD, expert à Doué-la-Fontaine.

A VENDRE

Vieux Journaux et Rognures

S'adresser au bureau du journal.

Entrepôt des Ardoisières de la Commission

D'ANGERS

Vente en Gros et en Détail.

R. BASTARD - BREHIN

Quai Saint-Nicolas, SAUMUR

BOIS DU NORD ET DU PAYS

M^{ME} DUSSAUD

AUX OUVRIERS RÉUNIS, 21, rue du Marché-Noir SAUMUR

Préviens sa clientèle qu'elle vient d'établir des prix de Chaussures, su-

mesures, défiant toute concurrence.

Brodequins, homme... depuis 12 f. 50

Chaussure femme..... 10 50

— enfant..... 9 »

Réparations instantanées.

PLUSIEURS MILLIONS DE PLANTS

de Vigne américaine à VENDRE dans de très bonnes conditions

Boutures, racinés et greffés-soudés de toutes qualités

Rupestis-Lascastelles, Phénomène du Lot, Monticola, Martin, Ganzin, etc., etc.

Les Plants sont garantis n'avoir jamais été arrosés

Pour les achats, demander le Catalogue au Bureau du journal.

Le CATALOGUE est envoyé franco sur demande.

ÉPICERIE CENTRALE

Arrivage tous les Vendredis et Samedis ESCARGOTS de Bourgogne tout préparés, 80 c. la douz.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature du Gérant,

Hôtel-de-Ville de Saumur

1895

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT FILS

Comestibles de choix

Pâtés de foie gras truffés, marque Deschandeliers... depuis 4 75
Häfner, de Strasbourg, — 2 25
Louis Henry, id. — 3 25
Pâtés foie de canards, — 2 25

Choucroute de Strasbourg 1/2 k. 20
Saucisses et cervelas fumés.

Saucissons de Lyon, Arles et Lorraine.

Poitrine fumée, Jambon d'York.

Caviar de Russie.

Anchois de Norvège.

FROMAGES : Camembert, Brie, Pont-Lévéque, Port-Salut, Roquefort, Hollande, Chester, Grayère, Comté et Emmenthal. Tous les vendredis, Nouilles fraîches Ferrari, Fromages suisses Ch. Gervais.

Tous les vendredis, Escargots de Bourgogne préparés ou cloisonnés.

ÉPICERIE NOUVELLE

TIRAGE DE LA TOMBOLA

Le numéro 4715 a gagné la superbe poupée mécanique

| Numéros gagnants | | Numéros gagnants | |
|------------------|-----------------------------------|------------------|--------------------------------|
| 606 | Un objet d'Etrennes. | 1071 | Un litre Ellixir. |
| 238 | Une terrine foies gras. | 207 | Un litre Menier. |
| 89 | Une bouteille exquis Guignolet. | 1492 | Un sac chocolat surfin |
| 273 | Une boîte boudoir. | 143 | Un sucre de pommes. |
| 928 | Un sac marrons glacés. | 2304 | Une bouteille Champagne. |
| 1050 | Une caisse mandarines. | 830 | Un exquis Guignolet. |
| 2710 | Une boîte biscuits Champagne. | 2517 | Un litre d'eau-de-vie de marc. |
| 173 | Une bouteille vin de Turquie. | 1159 | Un sac fondants surfins. |
| 1481 | Une boîte Madeleines de Commercy. | 1472 | Un litre liqueur. |

Pâtisserie, Glaces, Sorbets, Confiserie fine

A. BOURDOIS, TRAITEUR

20, Rue Saint-Jean, à SAUMUR

Spécialité de Pâtés de Gibier, Volailles, Foies gras, etc.

Fournitures complètes pour Déjeuners, Lunchs, Diners

Pour la Ville et Campagne

Entrées froides et chaudes, Vol-au-vent financière et de poisson

Pâtés et terrines de Foies gras de Ruffec et de Strasbourg

M. Bourdois demande de suite deux apprentis.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

| | |
|--|---|
| FACTURES TOUTS FORMATS | LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL |
| CARTES D'ADRESSES | FAIRE-PART NAISSANCE |
| ETIQUETTES PARCHEMIN P ^e ENVOIS | CARTES DE VISITE |
| TÊTES DE LETTRES | AFICHES — PROSPECTUS |
| CIRCULAIRES — ENVELOPPES | PROGRAMMES P ^r FÊTES & SOIRÉES |
| AVIS DE TRAITES — MANDATS | PRIX-COURANTS |
| REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS | MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS |
| REGISTRES | CATALOGUES — BROCHURES |

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN-4^o

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ À DES ROMANS ILLUSTRÉS

La Mode illustrée, journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, intéressant tous les membres de la famille ; ses 52 numéros de l'année contiennent plus de 2,000 dessins de modes, tapisserie, crochet, broderie, plus 24 feuilles de patrons en grandeur naturelle de tous les objets de toilette, linge, robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie. On peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

On s'abonne par mandat-poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en les adressant par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. —

Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département

Saumur, imprimerie Paul Godet.

P. ANDRIEUX, 28 et 30, Rue S-Jean, Saumur.

Maison de confiance la plus importante de la région vendant à droits réduits. — Entrepôt direct

Produits Alimentaires Félix POTIN.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

LE MAIR.